

DÉCISION DU BUREAU N° DCB-016-2026

DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2026 À 18H30

Salle de séance à Altkirch, Quartier Plessier – Bâtiment 3

Sous la présidence de Monsieur Gilles FREMIOT, Président,

Date de la convocation : 2 octobre 2026

Étaient présents : (20)

Mesdames et Messieurs, Danièle BACH, Joseph BERBETT, Doris BRUGGER, Annaïck DANGELSER, Michel DESSERICH, Gilles FREMIOT, Béatrice HANSER, Matthieu HECKLEN, Sophie LOTH, Isabelle PI-JOCQUEL, Sylvie RENGIER, Gérard RENGGLI, Régine RENTZ, Patrick RIEGERT, Raphaël SCHMIDLIN, Dominique SPRINGINSFELD, Stéphane STALLINI, Christian SUTTER, Aurelio TOLOSA, Hervé WERMUTH.

Étaient excusés et ont donné procuration de vote : (3)

Monsieur Jérôme MEYER a donné procuration à Monsieur Gilles FREMIOT,
Monsieur Christian GRIENENBERGER a donné procuration à Monsieur Joseph BERBETT,
Madame Laetitia BLUMBERGER a donné procuration à Monsieur Michel DESSERICH.

Étaient excusés sans représentation : (2)

Madame Fabienne BAMOND et Monsieur Gilles CLAUDE.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE

Nombre de conseillers

En exercice : 25 – Présents : 20 – Procuration : 3 – Absents : 2 – Exclus : 0

Le Président expose que la Communauté de Communes est actuellement dépourvue d'un règlement intérieur pour l'utilisation des véhicules de service par les agents communautaires. Aussi, il est proposé d'adopter un règlement en ce sens afin d'adopter les règles d'utilisation du parc de véhicules.

Le projet de règlement fixe notamment les conditions d'attribution des véhicules de service, les conditions de conduite, les interdictions d'usage personnel ou encore les éventuelles autorisations de remisage à domicile.

Lors de sa réunion du 3 septembre dernier, le Comité Social Territorial a émis un avis favorable.

Le Bureau de la Communauté de Communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2026 lui donnant délégation d'attributions ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 3 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service de la Communauté de Communes.

AUTORISE son Président à signer ce règlement et tous actes s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Altkirch, le 12 octobre 2026
Le Président



A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke followed by a series of loops and a final upward stroke.